

L'héritage des fautes

« Qui poursuit le crime des pères contre les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération » (*Chémoth* 20, 5). Ce verset porte sur le jugement établi par le tribunal Céleste. Concernant le tribunal terrestre, la Torah dit : « Les pères ne doivent pas être mis à mort à cause de leurs enfants, ni les enfants pour les pères, on ne sera mis à mort que pour son propre méfait » (*Dévarim* 24, 16). La *Guémara* dit encore : D.ieu punit les enfants s'ils « maintiennent le comportement de leur père », (*Sanhédrin* 27/b), mais pas s'ils ne suivent pas sa voie. Peut-être cette *Guémara* fait-elle allusion à encore un autre principe, que nous allons découvrir.

La fable du loup et du renard

Après la venue du *Machia'h*, les enfants ne seront en principe plus punis à cause des péchés de leurs parents : « Des jours viendront où Je planterai la maison d'Israël... par une graine d'hommes et d'animaux – [des sages et des ignares, *Sota* 22/a –] et on ne dira plus : Les pères ont mangé du verjus et les dents des enfants en sont agacées, mais chacun périra pour sa faute » (*Yirmiya* 31, 28 ; *Yé'hezkel* 18, 2). Mais au moment même de la délivrance, D.ieu punira les enfants pour les fautes de leurs parents : « Lorsque le Saint béni soit-Il exige son dû des nations, Il prend en compte leurs fautes et les fautes de leurs pères, depuis la première brèche qu'ils ont faite en attaquant Israël » (*Rachi Dévarim* 32, 42). Pourquoi D.ieu changerait-Il Sa conduite après la venue du *Machia'h* ?

La *Guémara* enseigne : « Rabbi Meïr connaissait trois cents fables au sujet des renards, et nous n'en connaissons que trois : Les pères ont mangé du verjus et les dents des enfants en sont agacées ; Ayez des balances exactes et des poids exacts (*Vaykra* 19, 36) ; Le juste échappe à la détresse et le méchant prend sa place (*Michlé* 11, 8) » (*Sanhédrin* 39/a).

Rachi rapporte le Midrach qui explique qu'en fait, il s'agit d'une seule fable, qui renferme les enseignements de ces trois versets : « Le renard berna le loup et le convainquit d'entrer dans une maison juive la veille de Chabbat, pour aider à la préparation du repas de Chabbat, afin de pouvoir le partager avec eux le lendemain. Lorsqu'il entra, on se rassembla avec des bâtons pour le frapper. Le renard lui dit : Ils t'ont frappé à cause de ton père qui, après les avoir aidés à préparer le repas, consomma lui-même les meilleures parts. Le loup demanda : Dois-je me faire battre pour les fautes de mon père ? Oui, lui répond le renard : Les pères ont mangé du verjus et les dents des enfants en sont agacées. Mais viens avec moi, je te montrerai un endroit où l'on peut manger et se rassasier en toute tranquillité. Il alla près d'un puits, au bord duquel était disposé un treuil, auquel étaient fixés deux seaux. Le renard grimpa dans un seau, qui sous son poids descendit au fond du puits, alors que le second seau remontait. Le loup lui demanda : Pourquoi es-tu descendu là-bas ? Il y a ici de la viande et du fromage que l'on peut manger à satiété, lui répondit le renard, et il lui montra l'éclat du reflet de la lune qui ressemblait à un fromage. Le loup entra alors dans le second seau et descendit, ce qui fit remonter le renard. Leurré, il demanda au renard : Que dois-je faire pour remonter ? Le renard lui rétorqua : Le juste échappe à la détresse et le méchant prend sa place ! N'est-il pas écrit : faites des balances exactes et des poids exacts ? »

Quelques principes essentiels...

Que signifie ce texte obscur et quel est le message de cette fable ? Pour répondre à ces questions, rappelons quelques notions : A) La récompense de l'époque du *Machia'h* est comparée au repas chabbatique : les juifs se fatiguent pour le préparer la veille, et en profitent sereinement pendant

Chabbat. B) Le mauvais penchant séduit et trompe l'homme, il est aussi l'ange qui le punit (*Baba Batra* 16/a), et est comparé dans les fables à un renard. C) D.ieu juge *Mida kenéged mida* (Sota 8/b) : Il conforme Son jugement à la même manière dont les gens jugent leurs prochains. Ainsi, celui qui juge son prochain favorablement, D.ieu le juge de même (cf. *Chabbat* 127/b). Celui qui fait porter à autrui les péchés de ses ancêtres, D.ieu aussi lui fera porter les péchés de ses ancêtres. D) On ne doit pas juger et peser avec deux poids et deux mesures, mais équitablement. Gonfler ses propres bonnes actions et rapetisser ses propres fautes, puis grossir les fautes des autres et rapetisser les mérites des autres est une attitude malhonnête. E) Dans un premier temps, les musulmans disaient vouloir partager le monde futur avec les juifs, et ils voulaient aider les juifs à rapprocher le monde de D.ieu. Par la suite, ils méprisèrent les juifs et leur imputèrent les fautes de leurs ancêtres, en mettant même le *Tanakh* à contribution. A leurs yeux, les péchés des juifs semblaient immenses et leurs propres péchés amoindris, et ils tentèrent alors de ravir la place que D.ieu avait octroyée aux juifs. F) La personne qu'ils considèrent comme leur ancêtre, Ichmaël, fut sauvé par un puits, et les adhérents à cette religion suivent son fondateur car il aurait réalisé, dit-on, le miracle d'avoir fendu la lune. De plus, Maïmonide (Missive au Yémen) identifie la nation au sujet de laquelle Daniel (7, 25) prophétisa qu'elle cherchera à annuler la religion et les fêtes juives, comme étant la civilisation musulmane. Elle décréta entre autres comme seul calendrier celui basé sur la lune, sans tenir compte du soleil. G) Le prophète Tséfania annonce qu'après la chute des peuples malveillants, le monde servira D.ieu, et l'un d'eux s'appelle *Zeévé Erev* (*Tséfania* 3, 3) : « des loups nocturnes ». Notons qu'*erev* s'écrit *aïn, réch, vét*.

Un jugement mesure pour mesure

A présent, le message contenu dans la fable citée est éclatant. Les juifs, sages et ignares, retourneront dans leur pays et le renard conseillera alors au loup, en allusion à la nation qui les jalouse et les accuse, d'aider les juifs à préparer l'ère messianique et ainsi partager le repas. Or, le loup recevra des coups et s'en plaindra. Le renard répondra qu'il s'est fait frapper à cause de son père, qui consumma toutes les meilleures parts des juifs. Ceci en allusion aux époques, depuis mille quatre cents ans, où les ancêtres du *loup* venaient *aider* les juifs à préparer la venue du *Machia'h*, mais en s'emparant des *meilleures parts*, les tourmentant afin qu'ils acceptent leur prophète.

Le renard proposa alors au loup un endroit où il pourrait manger et se rassasier, dans un puits, en allusion à l'ancêtre de cette nation qui fut sauvé, lui et sa mère, en trouvant un puits. La forme d'un fromage reflétée par la lune y apparut en allusion à leur religion. Le renard monta dans le seau et descendit, persuadant le loup de l'imiter et de suivre le reflet de la lune. Le renard remonta donc et le loup resta en bas, affamé. Puisque le Saint béni soit-Il se comporte *mesure pour mesure*, le loup sera puni pour les fautes de ses parents depuis *les premières brèches*. Si les musulmans avaient comparé équitablement leurs mérites et leurs torts à ceux d'Israël, ils auraient vu qu'en réalité, le peuple juif est bien plus méritant qu'eux, et ils ne s'en seraient pas pris à lui. Le renard s'amusera du calcul du loup et lui dira : Le juste échappe à la détresse et le méchant prend sa place ; Israël sera sauvé car il est écrit : « Ayez des balances exactes, des poids exacts. » A partir de ce châtement, les nations ne jugeront plus les hommes pour les fautes de leurs ancêtres, et par conséquent, D.ieu ne jugera donc non plus de cette manière.